

LE PRIX DE RÉNOVATION DES PARTIES COMMUNES D'UN IMMEUBLE

mer 20/02/2019 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Des ascenseurs au hall d'entrée, des jardins aux couloirs en passant par le toit ou encore les escaliers, les parties communes d'un immeuble sont nombreuses et leur entretien est aux frais des copropriétaires. La répartition des charges de rénovation des parties communes de l'immeuble se fait en fonction des tantièmes de chacun au sein de la copropriété. Quels sont les prix de rénovation des parties communes d'un immeuble ?

Les parties communes de la copropriété

Un immeuble se compose de parties privatives et des parties communes. Les **parties privatives** correspondent aux appartements des résidents, ce sont des lots divisés entre les copropriétaires en fonction de leur droit de propriété. Ces lots peuvent également comprendre : un garage, une partie du jardin, une place de parking, etc. Les **parties communes** correspondent aux espaces de la copropriété laissés en libre accès à l'ensemble des copropriétaires de l'immeuble. Attention toutefois, une distinction doit être faite entre :

- les parties communes générales ;
- et les parties communes spéciales.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

